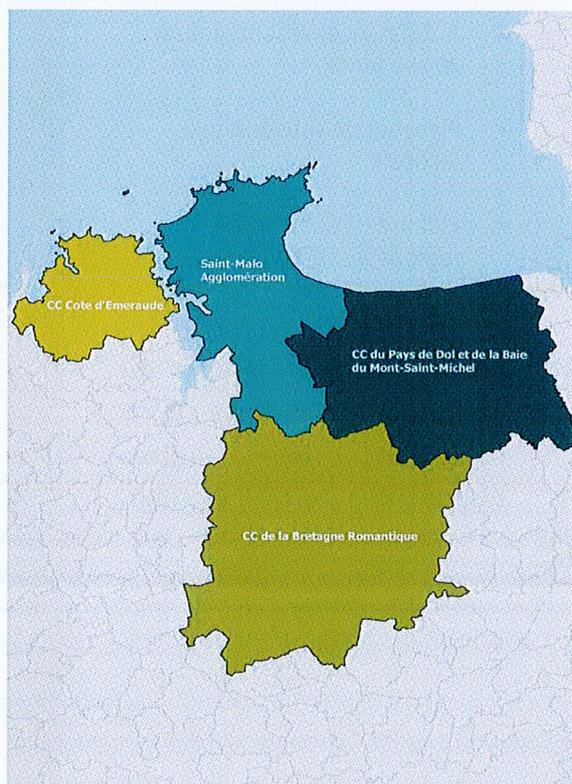


# Appel à projets

Dans le cadre du Contrat de partenariat **2014-2020**, passé avec le Conseil régional de Bretagne, les Communautés du pays de Saint-Malo, en lien avec le CODESEN, lancent 4 appels à projets spécifiques autour de **l'innovation économique, l'éco-mobilité, l'habitat innovant et les services aux familles et/ ou de santé.**

Les dispositifs de financement du [Contrat de partenariat 2014-2020](#) : des outils au service de l'attractivité territoriale.



# Appel à projet N°1 - Soutien à l'innovation économique

2014-2020

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo lance un appel à projets sur le thème de l'innovation économique.



## Modalités de financement

L'objectif est de stimuler l'investissement et le développement des filières porteuses d'avenir pour la création d'emplois et d'entreprises.

## Types de projets éligibles

- Création d'équipements mutualisés favorisant l'accueil de jeunes entreprises innovantes
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'anticipation des mutations économiques
- Soutien aux actions collectives d'adaptation des compétences des actifs locaux
- Expérimentation relative à l'accueil et l'accompagnement des conjoint(e)s de nouveaux salariés

## Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés :** associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

### Fonds régionaux\* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale : 50 %

### Projets inférieurs à 50 000€ :

**Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur.**

### [contrat de partenariat](#)

## Les dépenses éligibles

...

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des équipements structurants,
- Dépenses de communication,
- Animation de réseau, accompagnement, conseil, formation,

## Critères de sélection

...

- le caractère innovant et expérimental du projet,
- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le caractère supra communal du projet ou de l'impact du projet,
- les modalités de participation du projet à la transition énergétique du territoire,
- la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.
- Conditions spécifiques d'intervention de la Région\*

**Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo**

02 99 21 17 22 - [contractualisation@pays-stmalo.fr](mailto:contractualisation@pays-stmalo.fr) - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo

# Appel à projet N°2 - Soutien à l'habitat innovant

2014-2020

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo lance un appel à projets sur le thème de

l'habitat innovant à faible impact environnemental.



L'objectif est de mobiliser un réseau d'acteurs locaux issus d'horizons très divers en vue de contribuer à structurer une filière locale autour de l'habitat innovant.

## Types de projets éligibles

- Constitution et animation d'un réseau d'acteurs locaux compétent sur les problématiques d'éco-habitat
- Définition d'un plan d'actions en faveur de l'engagement d'un vaste programme de rénovation du bâti
- Soutien aux projets innovants (habitat évolutif, renouvellement urbain, rénovation passive...)
- Accompagnement à la labellisation et la mobilisation des entreprises locales liées au bâtiment
- Expérimentations d'actions concourant à l'évolution des besoins et des pratiques relatives à l'habitat

## Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés :** associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

## Modalités de financement Fonds régionaux\* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale 20% à 50 %

## Projets inférieurs à 50 000€ :

**Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur.**

\* selon les règles inscrites dans le [contrat de partenariat](#) (fiche action 2.2p-23-24).

## A vos projets !

## Les dépenses éligibles

• • •

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des projets innovants d'habitat,
- Information et communication à destination des acteurs locaux ou des usagers,
- Frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de petit équipement,
- Aide à la mutualisation de moyens, organisation et appui technique ;

## Critères de sélection

• • •

- le caractère innovant et expérimental du projet,
- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le caractère supra communal du projet ou de l'impact du projet,
- les modalités de participation du projet à la transition énergétique du territoire,
- la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.
- Conditions spécifiques d'intervention de la Région\*

**Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo**

02 99 21 17 22 - [contractualisation@pays-stmallo.fr](mailto:contractualisation@pays-stmallo.fr) - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo

# Appel à projet N°3 - Soutien à l'éco-mobilité

2014-2020

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo, lance un

appel à projets sur le thème de l'éco-mobilité, aux particuliers.



L'objectif est de favoriser le développement de solutions de mobilité alternative à l'usage individuel de la voiture pour les particuliers.

## Types de projets éligibles

- Consolidation des offres de transport publiques complémentaires à l'offre existante,
- Fédération des acteurs intéressés par la mobilité en vue de développer une offre globale performante,
- Soutien à l'émergence d'un réseau de pistes cyclables dédiées reliant les principales centralités,
- Sensibilisation et promotion des nouvelles formes de mobilité auprès des différents usagers,
- Mise en place d'outils collectifs d'information, de tarification, de billettique entre les offres existantes,
- Expérimentation de nouvelles formes de mobilité liées aux usages (auto-partage) ou aux types (électrique)

## Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés :** associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

## Modalités de financement

### Fonds régionaux\* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale 50 %

### Projets inférieurs à 50 000€ :

**Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur.**

\* selon les règles inscrites dans le [contrat de partenariat](#) (fiche action 3.3 p-35-36).

## A vos projets !

## Les dépenses éligibles

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des projets innovants,
- Information et communication à destination des acteurs locaux ou des usagers,
- Frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de petit équipement,
- Aide à la mutualisation de moyens, organisation et appui technique ;

## Critères de sélection

- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le caractère supra communal du service de transport,
- le nombre de bénéficiaires pressentis,
- une réflexion préalable à la création du service,
- l'intégration de l'opération au projet de territoire du pays
- une offre de transport mieux intégrée prenant en compte l'ensemble des autorités organisatrices des transports.

**Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo**

02 99 21 17 22 - [contractualisation@pays-stmalo.fr](mailto:contractualisation@pays-stmalo.fr) - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo

# Appel à projet N°4 - Soutien aux services aux familles ou de santé

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo, lance un appel à projets autour du

développement de services aux familles ou en matière de santé.



L'objectif est de favoriser le maintien de la population en répondant à ses besoins essentiels, présents et à venir.

## Types de projets éligibles

- Amélioration de l'offre en matière de santé ou de services aux familles sur l'ensemble du territoire
- Soutien à la mise à niveau des équipements structurants
- Impulsion de mutualisation de services et d'équipements, et de coopérations entre initiatives du territoire

## Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés** : associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

\* selon les règles inscrites dans le **contrat de partenariat** (fiche action 4.2 p-40-41).

## Modalités de financement Fonds régionaux\* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale 50 %

## Projets inférieurs à 50 000€ :

**Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur**

## A vos projets !

## Les dépenses éligibles

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des projets innovants,
- Information et communication à destination des acteurs locaux ou des usagers,
- Frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de petit équipement,
- Aide à la mutualisation de moyens, organisation et appui technique ;

## Critères de sélection

- le caractère innovant et expérimental du projet,
- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le cas échéant, le nombre de bénéficiaires pressentis,
- les modalités de participation du projet à la transition énergétique du territoire,
- la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.
- Conditions spécifiques d'intervention de la Région\*

**Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo**

02 99 21 17 22 - contractualisation@pays-stmalo.fr - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo



<p><b>Pays de Saint-Malo</b></p> <p>Président : Claude RENOULT Vice-président en charge de la contractualisation : Michel PENHOUET Directeur : Bertrand DOUHET</p>	<p><u>Contact :</u></p> <p>Tel : 02 99 21 17 27 Courriel : <a href="mailto:contact@pays-stmalo.fr">contact@pays-stmalo.fr</a></p>
<p><b>L'équipe en charge du suivi du dispositif au pays de Saint-Malo :</b></p> <p>Mission contractualisation</p>	<p><u>Contact :</u></p> <p>Tel : 02 99 21 17 22 Courriel : <a href="mailto:contractualisation@pays-stmalo.fr">contractualisation@pays-stmalo.fr</a></p>

En savoir plus / [www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr) : rubrique le financement de vos projets > contrat de partenariat

